



PRÉFET DES HAUTES-ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Freissinières

dossier n° DP

date de dépôt : 13 octobre 2022

demandeur : **Communauté de communes du Pays des Ecrins, représentée par Monsieur DRUJON D'ASTROS Cyrille**

pour : **la réhabilitation de la STEP de Pallon**

adresse terrain : **lieu-dit Pallon, à Freissinières (05310)**

date de l'avis de dépôt : 13 octobre 2022

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de Freissinières

Le maire de Freissinières,

Vu la déclaration préalable présentée le 13 octobre 2022 par la Communauté de communes du Pays des Ecrins, représentée par Monsieur DRUJON D'ASTROS Cyrille demeurant 401 AV du Général De Gaulle lieu-dit Maison du Canton, L'Argentière-la-Bessée (05120);

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la réhabilitation de la STEP de Pallon ;
- sur un terrain situé lieu-dit Pallon, à Freissinières (05310) ;
- pour une surface de plancher créée de 2 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les pièces fournies en date du 19 décembre 2022;

Vu plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Freissinières approuvé le 04/04/2011, modifié le 04/07/2013 (modification n°1) et révisé le 04/07/2013 (révisions simplifiées n°1, 2 et 3) et mis en révision le 28/12/2015 ;

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels de la commune de Freissinières approuvé en date du 23/10/2015 ;

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

A Freissinières
Le 09 janvier 2023

Le maire,
Cyrille DRUJON D'ASTROS

